



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

SYNTHÈSE D'AVIS

16 SEPTEMBRE 2020

toxine botulinique de type A
DYSPOORT 300 et 500 UNITES SPEYWOOD, poudre pour solution injectable
Extension d'indication

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans le traitement symptomatique local de la spasticité des membres supérieurs chez l'enfant à partir de l'âge de 2 ans.

► Quel progrès ?

Pas de progrès par rapport à BOTOX.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

La prise en charge thérapeutique conventionnelle de l'hyperactivité musculaire des membres supérieurs chez l'enfant et l'adolescent inclut de la rééducation fonctionnelle (étirements passifs, facilitation de la posture et du mouvement, pose d'orthèses), des traitements pharmacologiques, et des traitements chirurgicaux (neurochirurgie et/ou chirurgie orthopédique) en particulier lorsque les contractures fixes progressent et entravent la fonction.

Place du médicament

L'injection intramusculaire de DYSPOORT guidée par électrostimulation ou échographie en association avec des techniques de rééducation est une option thérapeutique chez les enfants et les adolescents atteints de spasticité focale du membre supérieur lorsque celle-ci entrave la motricité fine, compromet les soins de rééducation et d'hygiène, est source de douleurs, ou empêche l'instauration d'autres traitements tels que la pose d'orthèses.

*Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur
www.has-sante.fr*